

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au retard de paiement  
ou au non paiement des primes relatives au bien-être animal.**

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :  
F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

De nombreuses primes ont été mises en place pour permettre aux propriétaires d'animaux domestiques de soigner leur animal de compagnie ou de répondre aux prescrits légaux, à savoir la stérilisation des chats et le l'identification électronique des chiens et chats.

Il existe donc les chèques vétérinaires permettant aux plus démunis de payer leur vétérinaire au moyen de ces chèques. Malheureusement ces chèques ne sont pas remboursés aux vétérinaires, la conséquence est que les vétérinaires qui acceptaient bien volontiers ces chèques au départ, confiants dans le système, ne le font plus maintenant puisqu'ils ne sont pas remboursés.

De même, les propriétaires de chiens ou chats doivent attendre une éternité pour être remboursés des primes stérilisation pour les chats, et des primes identifications pour les chiens et les chats. Ce système mis en place ne remplit donc malheureusement plus ses objectifs.

Pouvez-vous expliquer pourquoi ces remboursements sont fait aussi lentement (parfois il faut attendre plus d'un an et parfois les gens ne sont jamais remboursés) ?

D'avance merci pour vos réponses.

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :  
Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord :

Madame la Conseillère communale,

Je tiens à vous rappeler que le service « Bien-être animal » a été centralisé vers le service « Hygiène » en mai 2018 car, auparavant, il était géré par plusieurs services simultanément.

Ce qui a provoqué des difficultés quant à la gestion des remboursements.

Il y avait déjà à ce moment un retard conséquent.

Quant aux divers remboursements, aussi bien concernant les chèques vétérinaires que les primes de stérilisation et d'identification.

Le service a donc du faire face à un budget trop juste pour pouvoir rattraper le retard en plus des traitements en cours.

Dès mon arrivée en décembre 2018, une de mes premières actions fut de mettre de l'ordre dans les lignes budgétaires et de faire une estimation de ce qu'il fallait prévoir a budget 2019 pour pouvoir rembourser toutes les primes et chèques qui, parfois, étaient même en attente depuis 2017.

En effet, en décembre 2018, à mon arrive, il n'y avait plus assez de budget pour exécuter les remboursements et nous avons du attendre la validation du budget de 2019 qui a eu lieu en juillet 2019, afin de rembourser les primes et chèques reçus après le mois de septembre-octobre 2018.

A ce jour, je peux vous confirmer que les remboursements sont quasiment à jour jusqu'au mois d'octobre 2019.

Toutefois, nous avons encore quelques demandes qui arrivent toujours et que le service « Bien-être animal » gèrera au plus vite.

Nous pouvons déjà nous avancer sur le fait que nous respecterons le budget que j'avais prévu pour cette année.